

APPEL À CONTRIBUTIONS 2026/1

Date limite de réponse à l'appel à contributions : 1^{er} juin 2025

Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale 2026/1

Études

Articles théoriques - Doctrine (sujets librement choisis par les auteur(e)s)

La rubrique Études de la *Revue de Droit comparé du Travail et de la Sécurité Sociale* 2026/1 publiera des articles théoriques – Doctrine – sur des sujets librement choisis par les auteur(e)s.

Format des contributions attendues

Les contributions attendues seront de langue française, anglaise ou espagnole, d'un volume maximal de **40 000 signes**, notes de bas de page et espaces compris.

Les manuscrits devront être accompagnés des éléments suivants :

- Le titre de l'article
- Un résumé d'environ 400 caractères en français et en anglais, ainsi que des mots clés dans chaque langue (env. 5) permettant d'identifier le contenu de l'article
- Le nom de l'institution ou de l'organisation de rattachement de l'auteur(e)
- Les champs de recherche et les références bibliographiques de l'auteur(e) (deux publications de son choix)
- Les adresses postale et électronique de l'auteur

Calendrier

- Date limite d'envoi des propositions d'articles accompagnées d'un **titre**, d'un **résumé de 400 mots** et d'une **proposition de plan** : **1^{er} juin 2025**
à revue.comptrasec@u-bordeaux.fr en copie à mathilde.nicoli@u-bordeaux.fr
- Réponse aux auteur(e)s : **30 juin 2025**
- Date limite de remise des articles : **15 novembre 2025**

Procédure d'évaluation

Les textes soumis à la Revue font l'objet d'une évaluation en double aveugle menée par des experts indépendants. Dans un premier temps, les propositions d'articles sont évaluées par le Comité éditorial qui juge de la recevabilité du manuscrit. En cas d'acceptation, le manuscrit est soumis à l'évaluation de deux évaluateurs externes. Lors du retour d'évaluation, des recommandations de modifications, mineures ou majeures, peuvent être formulées à l'auteur(e). **Toutes les demandes de modifications majeures impliquent une deuxième ronde d'évaluation par les pairs.**

Sur la base des évaluations, le Comité éditorial de la Revue prend la décision de publier, ou non, les manuscrits soumis.